FORMATION

Evolutions réglementaires en cosmétique



Objectifs

- Maîtriser les notions de base de la réglementation cosmétique internationale
- Connaître les réglementations applicables aux produits cosmétiques à travers le monde
- Appréhender les différentes évolutions et les impacts des changements sur le système qualité de son organisation

Profils des stagiaires

- Dirigeants
- Responsables assurance qualité, validation, développement industriel, service technique, R&D, production, contrôle
- Responsables réglementaires

Moyens pédagogiques et particularités

- Apports théoriques et retours d'expérience
- Etudes de textes

Modalités d'évaluation

QCM en fin de formation

Contacts

Mail: formation@cophaclean.fr

Tel: 02 47 80 48 79

Nouveauté

Prérequis

Connaissance des bases des exigences qualité applicables aux produits cosmétiques

Durée et tarif

Inter-entreprises:1jour | 700 €

Intra-entreprise: 1 jour | 1450 € (en standard, hors

déplacement et frais administratifs)

DATES

05 novembre 2024 à Tours (37) 02 juillet 2025 à Tours (37)

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, nous consulter.

DEV-SPT-046-01 Page 1 sur 2

1. Le produit cosmétique dans le périmètre des produits de santé

- Les définitions
- Les différences de classification

2. Le contexte réglementaire

- Les obligations réglementaires et directives
- Les autorités réglementaires
 - o Rôles des autorités
 - o Transfert de responsabilités ANSM vers DGCCRF
- Les obligations pour les fabricants
- Les textes réglementaires, normes, guides en vigueur (Directive Européenne, ISO 22716, CSAR : Cosmetic Supervision and Administration Regulation, MoCRA)

3. Directive Européenne et l'ISO 22716

- Règlement CE n° 1223/2009 : périmètre, points clés
- ISO 22716: Bonnes Pratiques de Fabrication pour les produits cosmétiques

4. La réglementation Chinoise - CSAR / Américaine MoCRA

- La mise en application
- Structure et application du texte
- Les exigences clés
 - o L'impact sur les industriels conformes à l'ISO 22716
 - o Les difficultés d'application

2